

RCS : VERSAILLES

Code greffe : 7803

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de VERSAILLES atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2018 B 01376

Numéro SIREN : 838 614 782

Nom ou dénomination : A2E

Ce dépôt a été enregistré le 29/09/2023 sous le numéro de dépôt 18469

n° de
dépôt



n° de
gestion

18469

29 SEP. 2023

n° de
facture

9445

n° de
chrono

A2E

**Société par actions simplifiée
au capital de 10 000 euros
Siège social : 491 rue Picquenard, 78630 ORGEVAL
838 614 782 RCS VERSAILLES**

**DECISION UNANIME DES ASSOCIES
DU 5 SEPTEMBRE 2023**

Proposition d'affectation du résultat de l'exercice clos le 31-12-2022

DEUXIÈME DECISION

La collectivité des associés décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31-12-2022 s'élevant à 2 130 470,96 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice	2 130 470,96 euros
Report à nouveau	2 448,90 euros

Les sommes distribuables s'élevant ainsi à	2 132 919,86 euros
A titre de dividendes	352 000,00 euros
Soit 3 520,00 euros par action	
Le solde	1 780 919,86 euros

Pour un montant de 1 780 000,00 euros au compte "autres réserves" qui s'élève ainsi à 1 780 000,00 euros et pour un montant de 919,86 euros au compte "report à nouveau" qui s'élève ainsi à 919,86 euros.

Compte tenu du fait que par décision du Président en date du 16/12/2022, il a déjà été versé sur le dividende global de 352 000,00 euros un acompte de 162 000,00 euros correspondant à un dividende par action de 1 620,00 euros, il reste à verser aux associés un solde de 190 000,00 euros, correspondant à un dividende par action de 1 900,00 euros.

Il est précisé que le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 31-12-2022 éligibles à l'abattement de 40 % prévu à l'article 158, 3-2° du Code général des impôts s'élève à 352 000,00 euros, soit la totalité des dividendes mis en distribution.

Le solde du dividende sera mis en paiement au siège social le 05 septembre 2023.

L'Assemblée Générale prend acte que les associés ont été informés que :

Les dividendes et distributions assimilées perçus par des personnes physiques depuis le 1er janvier 2018 sont soumis l'année de leur versement à un prélèvement forfaitaire unique (PFU) non libératoire de 12,8% perçu à titre d'acompte, ainsi qu'aux prélèvements sociaux, au taux global de 17,2%. Ces sommes sont déclarées et payées par l'établissement payeur au plus tard le 15 du mois suivant celui du versement des dividendes.

Peuvent demander à être dispensées du prélèvement forfaitaire non libératoire de 12,8% au titre de l'impôt sur le revenu les personnes physiques appartenant à un foyer fiscal dont le revenu fiscal de référence de l'avant-dernière année est inférieur à 50 000 euros (contribuables célibataires, divorcés ou veufs) ou 75 000 euros (contribuables soumis à une imposition commune). La demande de dispense doit être formulée sous la forme d'une attestation sur l'honneur auprès de l'établissement payeur au plus tard le 30 novembre de l'année précédant celle du paiement du dividende.

L'année suivante, les dividendes sont déclarés avec l'ensemble des revenus et soumis à l'impôt sur le revenu :

- soit au prélèvement forfaitaire unique (PFU) de 12,8 %, pour les personnes physiques qui y ont intérêt,
- soit, en cas d'option, au barème progressif après application, le cas échéant, d'un abattement de 40 %.

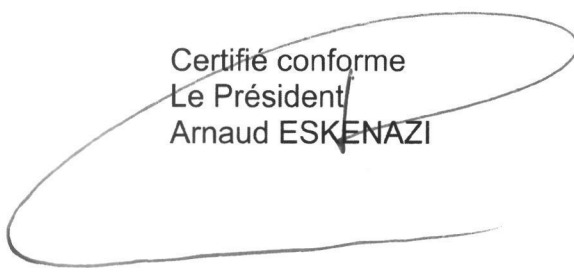
Les sommes versées au titre du prélèvement forfaitaire non libératoire s'imputent, selon le cas, sur le PFU ou l'impôt calculé au barème progressif. A défaut d'option pour le barème progressif, le PFU s'applique de plein droit.

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale prend acte qu'aucune distribution de dividende n'a été effectuée au titre des trois derniers exercices.

Décision des associés du 5 SEPTEMBRE 2023

Cette décision est prise à l'unanimité des voix des associés.

Certifié conforme
Le Président
Arnaud ESKENAZI



Désignation de l'entreprise : S.A.S A2E

Adresse de l'entreprise 13 rue Frichet

78410 BOUAFLE

Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* 12

Durée de l'exercice précédent* 12

Numéro SIRET* 83861478200038

Néant ☐ *

			Exercice N clos le		N-1	
			31/12/2022		31/12/2021	
			Brut 1	Amortissements, provisions 2	Net 3	Net 4
Capital souscrit non appelé (I)						
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AA				
	Frais de développement *	AB				
	Concessions, brevets et droits similaires	CX				
	Fonds commercial (1)	AF				
	Autres immobilisations incorporelles	AH				
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AI				
	Terrains	AJ				
	Constructions	AL				
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	AN				
	Autres immobilisations corporelles	AP				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Immobilisations en cours	AR				
	Avances et acomptes	AT				
	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	AV				
	Autres participations	AX				
	Créances rattachées à des participations	CU				
	Autres titres immobilisés	BB				
	Prêts	BD				
	Autres immobilisations financières*	BF				
		BH				
		BK				
TOTAL (II)						
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	Matières premières, approvisionnements	BL				
	En cours de production de biens	BN				
	En cours de production de services	BP				
	Produits intermédiaires et finis	BR				
	Marchandises	BT				
	Avances et acomptes versés sur commandes	BV				
	Clients et comptes rattachés (3)*	BX				
	Autres créances (3)	BZ				
	Capital souscrit et appelé, non versé	CB				
	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD				
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	Disponibilités	CF				
	Charges constatées d'avance (3)*	CH				
		CI				
		CK				
		CW				
		CM				
		CN				
		CO				
		IA				
		CP				
TOTAL (III)						
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)					
	Primes de remboursement des obligations (V)					
	Ecart de conversion actif* (VI)					
TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)						
Renvois : (1) Dont droit au bail						
(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :						
(3) Part à plus d'un an :						
Clause de réserve de propriété :*						
Immobilisations :						
Stocks :						
Créances :						

BILAN - PASSIF avant répartition

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : S.A.S A2E				Néant ☐ *	
				Exercice N	Exercice N-1
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé :10.000.....)	DA	10 000	10 000	
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB			
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence ☐ EK)	DC			
	Réserve légale (3)	DD	1 000	1 000	
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE			
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours ☐ B1)	DF			
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* ☐ EJ)	DG		(1 284)	
	Report à nouveau	DH	(159 551)		
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	2 130 471	3 733	
	Subventions d'investissement	DJ			
	Provisions réglementées *	DK			
	TOTAL (I)			DL	1 981 920
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM			
	Avances conditionnées	DN			
TOTAL (II)			DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP			
	Provisions pour charges	DQ			
	TOTAL (III)			DR	
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS			
	Autres emprunts obligataires	DT			
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	390 000	1 259 667	
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs ☐ EI)	DV	2 161	718 728	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW			
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	11 158		
	Dettes fiscales et sociales	DY	63 120	53 169	
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ			
	Autres dettes	EA			
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB			
TOTAL (IV)			EC	466 439	2 031 564
Ecart de conversion passif *			ED		
TOTAL GÉNÉRAL (I à V)			EE	2 448 359	2 045 013
RENVIS	(1) Ecart de réévaluation incorporé au capital	1B			
	(2) Dont {	Réserve spéciale de réévaluation (1959)	1C		
		Ecart de réévaluation libre	1D		
		Réserve de réévaluation (1976)	1E		
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF			
	(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	206 439	1 083 641	
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH				

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise : S.A.S A2E		Exercice N				Exercice (N-1)		
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total		
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	FA		FB		FC		
	Production vendue	biens*	FD		FE		FF	
		services*	FG	195 500	FH		FI	275 000
	Chiffres d'affaires nets*	FJ	195 500	FK		FL	275 000	
	Production stockée*					FM		
	Production immobilisée*					FN		
	Subventions d'exploitation					FO		
	Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges* (9)					FP	5 463	
	Autres produits (1) (11)					FQ	14	
	Total des produits d'exploitation (2) (I)						FR	280 477
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*					FS		
	Variation de stock (marchandises)*					FT		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*					FU		
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*					FV		
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis) *					FW	43 791	
	Impôts, taxes et versements assimilés*					FX	11 554	
	Salaires et traitements*					FY	134 245	
	Charges sociales (10)					FZ	51 983	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations	- dotations aux amortissements*		GA	284		
			- dotations aux provisions		GB			
		Sur actif circulant : dotations aux provisions*		GC				
	Pour risques et charges : dotations aux provisions		GD					
	Autres charges (12)		GE	16				
	Total des charges d'exploitation (4) (II)						GF	241 872
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						GG	38 605	
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée* (III)					GH		
	Perte supportée ou bénéfice transféré* (IV)					GI		
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ	669 627	
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK		
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL		
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM		
	Différences positives de change					GN		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO		
Total des produits financiers (V)						GP	669 627	
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions*					GQ		
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR	37 797	
	Différences négatives de change					GS		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT		
	Total des charges financières (VI)					GU	37 797	
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)						GV	(37 797)	
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)						GW	808	

4 COMPTE DE RESULTAT DE L'EXERCICE (Suite)

Désignation de l'entreprise : S. A. S A2E				Néant ☐ *			
				Exercice N		Exercice N-1	
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion			HA		3 000	
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *			HB	3 563 490		
	Reprises sur provisions et transferts de charges			HC			
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)			HD	3 563 490	3 000	
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)			HE	375	75	
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *			HF	1 937 000		
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions			HG			
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)			HH	1 937 375	75	
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)				HI	1 626 115	2 925	
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)				HJ			
Impôts sur les bénéfices * (X)				HK	5 684		
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)				HL	4 436 243	283 477	
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)				HM	2 305 772	279 744	
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)				HN	2 130 471	3 733	
RENOIS	(1) Dont produits nets partiels sur opérations à long terme			HO			
	(2) Dont	produits de locations immobilières		HY			
		produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)		IG			
	(3) Dont	- Crédit bail mobilier *		HP	5 717		
		- Crédit bail immobilier		HQ			
	(4) Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)			IH			
	(5) Dont produits concernant les entreprises liées			IJ			
	(6) Dont intérêts concernant les entreprises liées			IK			
	(6bis) Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)			HX			
	Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)			RC			
	(6ter) Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)			RD			
	(9) Dont transferts de charges			A1	5 821	5 463	
	(10) Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13) (dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG/CRDS)			A5	23 228	27 626	
	(11) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)			A3			
	(12) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)			A4			
(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives	A6	2 351	obligatoires	A9	20 877	
	Dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite	A8		dont cotisations Madelin	A7		
(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe)				Exercice N			
				Charges exceptionnelles		Produits exceptionnels	
CESSION TITRES RBH				1 937 000		3 563 490	
AMENDES ET PENALITES				375			
(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :				Exercice N			
				Charges antérieures		Produits antérieurs	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

—13 rue Frichet—

78410 BOUAFLE

ANNEXE DU 01/01/2022 AU 31/12/2022



CABINET PERON & ASSOCIES

27 rue Alfred Nobel

77420 CHAMPS SUR MARNE

01 60 06 84 30

ANNEXE

SOMMAIRE

Faits caractéristiques de l'exercice	X
Evénements significatifs postérieurs à la clôture	X
- REGLES ET METHODES COMPTABLES	
Principes et conventions générales	X
Informations générales complémentaires	X
- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN	
Etat des immobilisations	X
Etat des amortissements	X
Etat des échéances des créances et des dettes	X
Composition du capital social	X
Autres immobilisations incorporelles	X
Evaluation des immobilisations corporelles	X
Evaluation des amortissements	X
Disponibilités en Euros	X
- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS	
Montant des engagements financiers	X



NA = Non Applicable NS = Non significative

ANNEXE

Exercice du 01/01/2022 au 31/12/2022

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice, dont le total est de 2 448 359.09 Euros et au compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste, dont le chiffre d'affaires est de 195 500.00 Euros et dégageant un bénéfice de 2 130 470.96 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 01/01/2022 au 31/12/2022.

Les notes et les tableaux présentés ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

La société a cédé l'intégralité des actions de la filiale RBH

EVENEMENTS SIGNIFICATIFS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Il n'y a pas de fait particulier à signaler.

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

(PCG Art. 831-I/1)

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2014-03 et des règlements ANC 2018-07 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.



ANNEXE

Exercice du 01/01/2022 au 31/12/2022

Informations générales complémentaires

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	1 080		
TOTAL	1 080		
Autres participations	1 937 000		
Prêts, autres immobilisations financières	32 477		
TOTAL	1 969 477		
TOTAL GENERAL	1 970 557		

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Matériel de bureau et informatique, Mobilier			1 080	1 080
TOTAL			1 080	1 080
Autres participations			1 937 000	1 937 000
Prêts, autres immobilisations financières			32 477	32 477
TOTAL			1 969 477	1 969 477
TOTAL GENERAL			1 970 557	1 970 557

Etat des amortissements

Situations et mouvements de l'exercice	Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	716	183		899
TOTAL	716	183		899
TOTAL GENERAL	716	183		899

Ventilation des dotations de l'exercice	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Amortissements dérogatoires	
				Dotations	Reprises
Matériel de bureau informatique mobilier	183				
TOTAL	183				
TOTAL GENERAL	183				

ANNEXE

Exercice du 01/01/2022 au 31/12/2022

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Autres immobilisations financières	32 477		32 477
Autres créances clients	5 400	5 400	
Taxe sur la valeur ajoutée	578	578	
Groupe et associés	957 441	957 441	
Débiteurs divers	1 003 531	1 003 531	
Charges constatées d'avance	3 303	3 303	
TOTAL	2 002 729	1 970 252	32 477

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts et dettes ets crédit à plus de 1 an à l'origine	390 000	130 000	260 000	
Emprunts et dettes financières divers	2 161	2 161		
Fournisseurs et comptes rattachés	11 158	11 158		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	50 148	50 148		
Impôts sur les bénéfices	5 684	5 684		
Taxe sur la valeur ajoutée	5 100	5 100		
Autres impôts taxes et assimilés	2 188	2 188		
TOTAL	466 439	206 439	260 000	
Emprunts remboursés en cours d'exercice	896 667			

Composition du capital social

(PCG Art. 831-3 et 832-13)

Différentes catégories de titres	Valeurs nominales en euros	Nombre de titres			
		Au début	Créés	Remboursés	En fin
PARTS SOCIALES	100.0000	100			100

Autres immobilisations incorporelles

(Code du Commerce Art. R 123-186)

Les brevets, concessions et autres valeurs incorporelles immobilisées ont été évalués à leur coût d'acquisition, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

Evaluation des immobilisations corporelles

La valeur brute des éléments corporels de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.



ANNEXE

Exercice du 01/01/2022 au 31/12/2022

Evaluation des amortissements

Les méthodes et les durées d'amortissement retenues ont été les suivantes :

Catégorie	Mode	Durée
Constructions	Linéaire	10 à 50 ans
Agencements et aménagements	Linéaire	10 à 20 ans
Installations techniques	Linéaire	5 à 10 ans
Matériels et outillages	Linéaire	5 à 10 ans
Matériel de transport	Linéaire	4 à 5 ans
Matériel de bureau	Linéaire	5 à 10 ans
Mobilier	Linéaire	5 à 10 ans

Disponibilités en Euros

Les liquidités disponibles en caisse ou en banque ont été évaluées pour leur valeur nominale.

- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS -

Engagements financiers

Engagements donnés

Cautions données au titre de l'emprunt BPI:

- 1- Il sera retenu sur les fonds prêtés la somme de 32 500,00 EUR. Cette somme sera conservée par le Prêteur comme gage espèces. Conformément aux dispositions de l'article 2341 alinéa 2 du Code Civil, le Prêteur est dispensé de tenir les sommes gagées séparées de celles qui lui appartiennent. La créance de l'Emprunteur en remboursement du gage espèces sera rémunérée à la valeur du CNO TEC 5 d'avant dernier jour ouvré du mois précédant la date du premier décaissement (arrondi à deux décimales). A titre indicatif, le CNO TEC 5 du mois de mars 2018 est de -0,03 %. Dans le cas où le taux de référence serait négatif, il serait retenu à 0% (zéro pour cent). Cette créance et les intérêts produits seront remboursés à l'Emprunteur au terme du contrat, en l'absence d'impayé. Le Prêteur pourra prélever sur le gage espèces toutes sommes devenues exigibles en vertu du présent contrat, sans avoir à en avertir au préalable l'Emprunteur.
- 2- Ce financement bénéficie d'une garantie au titre du Fonds National de Garantie Transmission des PME et TPE à hauteur de 35,00 % (TRENTÉ-CINQ pour cent) de l'encours du crédit.
- 3- Ce financement bénéficie d'une garantie au titre du Fonds Régional de Garantie Ile de France 2 à hauteur de 35,00 % (TRENTÉ-CINQ pour cent), géré par la société anonyme Bpifrance Régions.
- 4- Préalablement au décaissement du prêt, adhésion de Madame Emilie

78410 BOUAFLE

ANNEXE

Exercice du 01/01/2022 au 31/12/2022

ESKENAZI au contrat d'assurance groupe décès - Perte Totale Irréversible d'Autonomie souscrit par le Prêteur auprès de la C.N.P.. Le montant assuré est égal à 250 000,00 EUR.

5- Adhésion de Monsieur Arnaud ESKENAZI au contrat d'assurance groupe décès - Perte Totale Irréversible d'Autonomie souscrit par le Prêteur auprès de la C.N.P.. Le montant assuré est égal à 400 000,00 EUR.

Engagements reçus

Voir ci dessus.

